



15ème législature

| | | |
|--|---|--|
| Question N° : 38832 | De Mme Maud Petit (Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés - Val-de-Marne) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Petites et moyennes entreprises | | Ministère attributaire > Petites et moyennes entreprises |
| Rubrique >hôtellerie et restauration | Tête d'analyse >Situation des discothèques et des acteurs du monde de la nuit | Analyse > Situation des discothèques et des acteurs du monde de la nuit. |
| Question publiée au JO le : 11/05/2021 Réponse publiée au JO le : 29/06/2021 page : 5214 | | |

Texte de la question

Mme Maud Petit alerte M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des petites et moyennes entreprises, sur la situation des discothèques et des acteurs du monde de la nuit. Depuis mars 2020 - soit une année, sans discontinuer - les boîtes de nuit sont fermées administrativement. Malgré les aides apportées par l'État, la situation génère beaucoup de détresse et d'inquiétudes. Plusieurs dirigeants de discothèques se sont tragiquement ôté la vie... L'annonce des étapes de réouverture de nombreux lieux de culture et des commerces ne contient pas d'informations concernant le secteur du monde de la nuit, qui a pourtant besoin de visibilité pour traverser cette crise et surmonter les conséquences qui s'y greffent : des milliers d'emplois sont concernés. Elle l'interroge donc sur les mesures concrètes que le Gouvernement a pensées concernant ce secteur, et sur le calendrier des échéances qui est envisagé.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est parfaitement conscient de la nécessité d'offrir aux Français, en particulier la jeunesse, des conditions sécurisées pour leurs festivités. C'est pourquoi le Gouvernement a annoncé la réouverture des discothèques le 9 juillet prochain, avec un protocole sanitaire concerté avec les représentants de la profession.